

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 42 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M.  
BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme  
BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ  
Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M.  
HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX  
Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M.  
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-  
M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI  
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-  
Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M.  
SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M.  
BRUN Fernand.

.Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant changement de lieu du Conseil municipal et de la  
salle des mariages, et dénomination de la nouvelle salle municipale  
« Longo Mai.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

VU le code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire expose que le conseil municipal s'est agrandi passant de 24 à 27 membres  
et que l'actuelle salle du conseil municipal est devenue trop petite ne permettant pas

d'accueillir dans les règles de sécurité les membres ainsi que le public, d'autre l'actuelle salle fait aussi office de salle des mariages.

D'autre part, les deux salles actuellement utilisées vont avoir d'autres usages et pour une cohérence des lieux, il est prévu de réaliser la salle nouvelle, place de l'Eglise dans la salle utilisée actuellement par le club du 3<sup>ème</sup> âge au RDC de la Chapelle des Dames. L'accessibilité est présente.

Les demandes préalables ont été effectuées auprès du Procureur de la République, puis après délibération auprès du Préfet,

Monsieur le Maire propose d'autre part de la dénommer salle « Longo Maï ».

Le déménagement est prévu à très court terme, et un agencement sera réalisé prochainement par les services techniques. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur :

- le changement de salle
- sur la dénomination de la salle Longo Maï

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder au changement de lieu de réalisation des conseils municipaux ainsi que des mariages, et de dénommer la salle nouvelle « Longo Maï ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

